



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23110868

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

16 AOUT 2023

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0432 683 346**

Nom

(en entier) : **LA MERIDIENNE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Village 13 à 5081 MEUX**

Objet de l'acte : **Nominations**

Extrait de l'approbation statutaire de l'actionnaire unique du 16/05/23
[...]

Résolution 7 - Renouvellement du mandat des administrateurs

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude DEMEUSE, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat, pour une durée de 5 ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31/12/2027, durée inférieure à 6 ans de manière à aligner la fin du mandat sur celle de Charles-Antoine della FAILLE.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale. Les administrateurs en fonction réunis en conseil d'administration, étant tous présent(s) ou représenté(s), de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier des formalités de convocation à la présente réunion, et que le quorum de présence étant réuni peuvent valablement délibérer, décident à l'unanimité de confirmer la délégation de tous les pouvoirs relevant de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à :

- Mr Jean-Claude DEMEUSE ;

- la société anonyme VIVALTO HOME BELGIUM (BCE 0820.420.456) ayant son siège social à 1190 FOREST, Avenue du Domaine n° 13, représentée par Mr Nicolas PETROVIC .

Cette délégation prendra fin en cas de cessation du mandat d'administrateur.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision ultérieure contraire du conseil d'administration.

Résolution 8 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Guy LINCE, expert-comptable certifié externe, représentant la SRL Guy Lince, administrateur délégué de la SA AXIOME, ayant ses bureaux Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Guy LINCE, expert comptable
représentant la SRL Guy LINCE
Administrateur délégué de la SA AXIOME
Mandataire

Déposé en même-temps : approbation statutaire de l'actionnaire unique du 16/05/23

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).